

Refus d'obtention master 2

Par **esperance17**, le **08/12/2017** à **10:38**

Bonjour à tous,

Je n'ai pas pu obtenir mon master 2 car j'ai eu 12 de moyenne au 1er semestre et 9,8 au deuxième et les semestres ne se compensent pas.

Au deuxième semestre, j'ai obtenu une note ou je n'ai pas pu être présent à l'examen (donc 0 à l'examen), et on m'a donc attribué la moyenne de 6 car une partie était en contrôle continu.

Or dans cette matière j'avais prévenu de mon absence avant l'examen au responsable du master et au professeur concerné pour trouver une solution alternative afin de passer un rattrapage. Malgré des relances, je suis resté sans réponse.

Lors de la 2ème délibération du jury ils ont estimé que ma demande ne pouvait pas être prise en compte car elle a eu lieu avant l'examen et avant la 1ère délibération du jury.

Je n'ai donc pas pu repasser le rattrapage dans la matière.

Est-ce que mon droit m'a été confisqué en ne passant pas ce rattrapage ?

Merci d'avance pour vos retours

Par **Hoclam**, le **08/12/2017** à **17:13**

Renseigne-toi auprès des étudiants syndiqués de ta fac; ils seront mieux placés pour te renseigner. En général, les décisions des jurys sont données de manière discrétionnaire. Alors soit insiste auprès du président du jury jusqu'à l'usure, soit tu te lances dans une lutte contre l'administration universitaire mais à tes risques et périls !!